



Extrait du Ecoles du Chef-lieu et du Parc - Poisy

<http://www.ac-grenoble.fr/ecole/74/chef-lieu.poisy/spip.php?article700>

# Accueil des enfants de soignants - TOUTES ECOLES

- Archives - anciennes écoles - Archives Ecole Elémentaire du Chef-lieu - école élémentaire - Année scolaire 2019/2020 - Archives 2019 2020  
COVID 19 - Accueil des enfants de soignants -



Date de mise en ligne : dimanche 15 mars 2020

---

Ecoles du Chef-lieu et du Parc - Poisy

---

Bonsoir,

J'ai eu des informations de l'inspecteur à ce sujet. Voici une copie de son mail :

*Sur ce point, le ministre a rappelé qu'il s'agissait d'offrir un service de base aux soignants. Dans la mesure du possible, il convient de demander aux soignants de privilégier des solutions de garde personnelle.*

## 1. Public cible :

▶ *\* Des personnels impliqués dans la prise en charge des malades qui travaillent dans des établissements de santé publics et privés :*

- o les hôpitaux et les cliniques ;*
- o les centres de santé ;*
- o l'hospitalisation à domicile ;*
- o les structures de soins de suite et de réadaptation (SSR) ;*

- *\* Des personnels travaillant au sein des cellules de crise des ARS ;*

- *\* Des personnes qui travaillent auprès des personnes fragiles, qu'elles soient âgées ou handicapées :*

- o Les maisons de retrait et les EHPAD ;*
- o Les foyers d'autonomie ;*
- o Les services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) ;*
- o Les unités de soins longue durée (USLD) ;*
- o Les instituts médico-éducatifs (IME) ;*
- o Les foyers d'accueil médicalisés (FAM) ;*
- o Les maisons d'accueil spécialisées (MAS).*

## 2. Mise en oeuvre

*Les parents concernés pourront se rendre dans les lieux de scolarisation habituels de leurs enfants : écoles maternelles et élémentaires.*

*Il leur sera demandé de fournir :*

- ▶ *Une photocopie de leur carte professionnelle ou, à défaut, une fiche de paye de leur établissement employeur ;*
- ▶ *Pour les personnels assurant la gestion de crise dans les ARS, une attestation spécifique sera fournie.*

*L'accueil des enfants sera réalisé durant les horaires habituels de fonctionnement des écoles et établissements scolaires (8h30 à 11h30 et 13h30-16h30).*

Pour le moment, nous n'avons pas de personnel de mairie pour demain lundi 16 mars. Nous aurons sûrement de

## Accueil des enfants de soignants - TOUTES ECOLES

---

l'aide à partir de mardi. Nous verrons également avec eux pour la gestion du mercredi.

Pour demain, nous pourrions accueillir les enfants uniquement de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.

J'ai besoin d'avoir au plus vite la liste des enfants qui seront là dès demain matin (merci de me donner un contact téléphonique pour demain en cas de problème).

Merci de votre retour rapide,

Maud Tomasi